

BULLETIN D'INFORMATION

Décembre 2016 Numéro 50

Sommaire

- Page 1
> Le Mot du Maire
> Cérémonie des vœux
- Page 2
> Infos mairie
- Page 3
> PAV déchetterie
- Page 4 & 5
> Syndicat mixte du SCOT Bugey
- Page 6 & 7
> Syndicat intercommunal
de distribution d'eau
du Bas Valromey
- Page 8
> Syndicat mixte du Seran
- Page 9
> Ouvrez les Petits Pois
- Page 10
> CPE Artemare
- Page 11
> Ecole et Sou des écoles
- Page 12
> L'artiste Valérie Tournemine

Le Mot du Maire

Dans les lignes de la loi NOTREe se reflètent non seulement l'esprit de nouveaux territoires, mais encore, plus radicalement, la conception moderne de la ruralité avec les contraintes et les ambitions dont elle est porteuse.

Ces ambitions seront portées par les jeunes d'aujourd'hui, citoyens de demain qui viendront enrichir le territoire de nouvelles trajectoires à condition qu'on leur en donne la possibilité.

Quant aux contraintes, elles s'apparentent pour certains à une impasse inutile et frustrante. C'est vrai qu'il est plus facile de juger que de comprendre...

Ici comme ailleurs, une révolte ouverte des instincts sauvages et des forces obscures prend les apparences d'une libération contre ce qui serait une tyrannie.

Les réflexes d'autodéfense revêtus de beaux sentiments contre les obstacles, la complexité et les regrets arrivent à tromper quelques-uns mais les bons sentiments font rarement de la bonne politique.

Il est des circonstances où il faut accepter quelques inconvénients pour en éviter de plus grands encore ; Il faut savoir renoncer à ce qui peut paraître l'utilité du moment à l'utilité durable.

Une réelle quête de vérité requiert de la part des élus, comme des présidents d'associations, un parfait désintéressement ; la raison doit se limiter au domaine où elle peut contrôler son efficacité, c'est-à-dire au domaine de la postérité du territoire.

L'avenir, c'est voir les choses comme elles pourraient être et se dire : Pourquoi pas ?

Bonnes fêtes de Noël et belle année 2017.

Claude Juillet

La cérémonie des Vœux
aura lieu le **vendredi 6 janvier 2017 à 19 h**
à la **maison de pays.**

Tirage des rois et exposition de l'artiste Valérie Tournemine

SECRETARIAT DE MAIRIE

Horaires :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h - Jeudi 8h30-12h. Accueil téléphonique à partir de 8h.

Tél : 04 79 87 61 40 - Fax : 04 79 87 55 27 - Mail : champagne-val.mairie@wanadoo.fr

Site Internet : champagne-en-Valromey.fr en cours de construction

Fermeture du secrétariat de mairie :

- Du lundi 26 au mercredi 28 décembre 2016 inclus

- Lundi 2 janvier 2017.

Permanence le samedi 31 décembre de 9h à 12h pour les dernières inscriptions sur la liste électorale

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires :

Du lundi au vendredi 8h30-12h30 – le samedi 9h-12h

Tél 04 79 81 28 26

Fermeture de l'Agence Postale Communale :

- Du 26 décembre 2016 au 02 janvier 2017 inclus

- Du 20 au 25 février 2017 inclus

SOUS-PREFECTURE DE BELLEY

Nouveau horaires :

Lundi et vendredi 8h45-11h45

Mercredi fermé

Jeudi et Mardi 8h45-11h45 et 13h30-16h

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

EGIDO Margot, née le 8 novembre 2016, fille de Florian EGIDO et de Jennifer BRENE, domiciliés 160 route du Col de Richemont

Félicitations aux parents et bienvenue au bébé

MARIAGES

François MATHIEU et **Edwige DUBOIS**, le 21 Mai 2016

Antony MENZI et **Pauline MAURIN**, le 02 Juillet 2016

Ami BENAL et **Perrine SAOURA**, le 16 Juillet 2016

Jordan RAVET et **Laure SAY-MILLION**, le 27 Août 2016

Fabien RIOU et **Solène VAROUX**, le 03 Septembre 2016

Meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux

DÉCÈS

Marguerite POCHET, le 1er Janvier 2016

Hélène LUX, le 1er Janvier 2016

Raymond DELAGE, le 4 Janvier 2016

Jean PARET, le 3 Février 2016

Paul NICOLAS, le 16 Février 2016

Anne-Marie MONCEL, le 25 Février 2016

Andrée CATTELIN, le 7 Mars 2016

Marie VAROUX, le 27 Mars 2016

Roger BRANCHU, le 14 Avril 2016

Michel SABATE, le 17 Avril 2016

Michel GALVAGNO, le 19 Mai 2016

Pierre ROBERT, le 26 Juin 2016

Michel FARILLE, le 19 Juillet 2016

Michel FARILLE, le 19 Juillet 2016

Jean-Baptiste PELLA, le 17 Octobre 2016

Mme Julia PERRON, le 1er Novembre 2016

Monique CHAPPOTTON, le 19 Novembre 2016

Jacques LANFREY, le 5 Août 2016

Joseph DUMAS, le 5 Décembre 2016

Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles

PAV Déchetterie

Après deux faux départs les 5 et 12 décembre, quelques retards dans les installations des cuves et une implantation inadéquate à Lalignod, **les six PAV de la commune sont désormais opérationnels sur la commune.** Le tri que nous avons tous l'habitude de faire (verre, emballages, prospectus) est devenu beaucoup plus confortable avec ces nouveaux équipements.

La nouveauté est le dépôt de sacs d'ordures ménagères dans les containers dédiés. C'est certes un changement dans la façon de gérer nos «poubelles» auquel il va falloir s'habituer.

Rappelons les règles essentielles de l'utilisation des containers à tambours pour les ordures ménagères:

- sacs fermés de 50 litres maximum.
- ne pas mettre: des déchets chimiques, des végétaux, des gravats, des cartons, des déchets électroniques.

Tous ces déchets sont destinés à la déchetterie.

Il est possible qu'une période de flottement puisse avoir lieu dans l'adoption de nos nouvelles habitudes mais elle sera d'autant plus courte que nous tous, habitants de Champagne, sauront démontrer notre bon sens et notre esprit civique pour la gestion de nos déchets.

Jacques Tardy



www.sivom-bas-bugey.fr
04 79 81 01 99

LES DECHETS ACCEPTEES EN DECHETTERIE

- Gravats
- Ferraille et métaux non ferreux
- Bois de chauffage et bois traité
- Cartons
- Végétaux
- Tout Venant : canapé, matelas...
- Textile : linge, draps, chaussures...
- Toxiques : piles, peintures, solvants, aérosols, désherbants...
- Batteries
- Huiles de moteur et huiles de friture usagées
- Pneus déjantés (VL)
- Déchets électriques : frigos, équipements audiovisuels, cuisinières, jouets...
- Cartouches imprimante, fax
- Capsules de café Nespresso
- Plâtre et placoplâtre
- Polystyrène Expansé

HORAIRES D'OUVERTURE DECHETTERIES

	BELLEVY	CULOZ	VIRIEU LE GRAND
Lundi	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	14h-17h30
Mardi	9h-12h 14h-17h30	14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Mercredi	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	14h-17h30
Jeudi	9h-12h 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30
Vendredi	9h-12h 14h-17h30	14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Samedi	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30

[Fermé les jours fériés]

HORAIRES D'HIVER applicables chaque année au passage à l'heure d'hiver :
fermeture à 17h30 au lieu de 19h00
(de fin octobre à fin mars)

REGLEMENT L'accès aux déchetteries est réservé aux habitants des communautés de communes Bugey Sud et Valromey. Le volume total hebdomadaire autorisé est de 2 m³ par foyer et de 15 kg pour les déchets toxiques.



Syndicat mixte du SCOT Bugey

Point d'étape sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bugey

Rappel du bulletin municipal de juillet 2015 : le SCOT du BUGEY, c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui a pour objet d'organiser de manière cohérente notre territoire, pour construire notre avenir au cours des 20 prochaines années.

Les objectifs du SCOT intéressent tous les aspects de notre vie quotidienne : le logement, l'emploi, les transports, l'industrie, l'agriculture, le paysage, l'environnement, le commerce, les services aux populations...

Les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (carte communale, Plan local d'Urbanisme), ainsi que les opérations d'aménagement importantes doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le SCOT.

Il s'agit d'un document vivant : évalué régulièrement, il peut être modifié ou révisé pour tenir compte des évolutions structurantes du contexte local.

Le SCoT du BUGEY regroupe les trois communautés de communes : Plateau d'Hauteville, Bugey Sud et Valromey (qui sera intégrée dans Bugey Sud à compter du 1er janvier 2017).

> Les temps forts du SCOT en 2016

Après la réalisation en 2014/2015 du diagnostic territorial puis du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), l'année 2016 a été marquée par l'élaboration du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui précise, pour chaque orientation du PADD, les prescriptions et recommandations opposables aux communes pour mettre en œuvre le projet de territoire choisi.

Les nombreuses réunions de présentation et d'échanges montrent une réelle adhésion au projet de la part des élus, des partenaires et de la population.

Ainsi, le 23 novembre dernier, les élus du SCOT ont validé le projet à l'unanimité et procédé au bilan de la concertation.

> Les grandes lignes du projet

L'ambition commune à horizon 2036 est de faire du Bugey un territoire qui compte à l'échelle du Nord-Rhône-Alpin.

L'enjeu majeur est donc de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles pour l'urbanisation dans le respect des principes du développement durable, tout en permettant au territoire de continuer à se développer pour rester dynamique et attractif.

Pour cela des objectifs chiffrés ont donc été déclinés en fonction des différents secteurs du SCOT afin d'assurer un développement équilibré et cohérent, notamment en matière d'augmentation de la population, d'offre nouvelle en logements, de densité des nouvelles constructions ou encore de développement des zones d'activités.

> Suites de la démarche

Suite à la validation du projet, le dossier sera envoyé pour avis à près de 200 collectivités et partenaires avant une enquête publique durant laquelle tout un chacun pourra s'exprimer sur le projet.

L'approbation définitive du SCOT Bugey est envisagée pour l'été 2017.

Parallèlement la commune de Champagne a entrepris une réflexion soit pour rendre la carte communale compatible avec le SCoT, soit pour élaborer un PLU compatible avec le SCoT dans les délais requis.

Périmètre du SCOT Bugey au 31/12/2015



Où accéder aux documents du SCOT et aux recueils d'observations :

Syndicat mixte du SCOT Bugey

55, Grande Rue

01 300 BELLEY

Du lundi au vendredi : 09h00-12h00 / 14h00-17h30

Site internet du SCOT Bugey : www.scotbugey.fr

Contact :

Mme Mireille CHARMONT-MUNET, Présidente

Mme Sandrine ANTUNES, chargée de mission

Tél : 04 79 81 40 82 (standard)

04 79 81 64 48 (ligne directe)

Fax : 04 79 81 64 41

Mail : s.antunes@scotbugey.fr

Communauté de communes Bugey Sud

34, Grande Rue

01 300 BELLEY

Du lundi au jeudi : 08h00-12h00 / 13h30-17h30

Le vendredi : 08h00-12h00 / 13h30-16h30

Contact :

Sandrine ANTUNES

Chargée de mission

Syndicat mixte du SCOT Bugey

Sandrine ANTUNES
avec la participation d'Eveline Bondet

Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Bas Valromey

À la fin des années 1940, un projet de captage des sources de Talissieu en un réservoir situé au Col de la Lèbe pour alimenter le Valromey, les plateaux d'Hauteville et de Ceyzerieu voit le jour. Jugé trop coûteux, celui-ci est abandonné. Peu de temps après s'est constitué le « Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable du Bas-Valromey » (SIE Bas-Valromey) par arrêté préfectoral du 25 octobre 1948, sous la présidence de M Devoisin (maire de Vieu), M Petit Blanc (maire de Chavornay), de M Berthelot (maire de Belmont) et de M Marquois (maire de Champagne-en-Valromey). Il regroupe alors les quatre communes et prend ensuite un peu plus d'importance suite aux fusions des communes de Belmont-Luthézieu et de Champagne – Lalignod – Passin en 1988.

Son réseau de distribution est également relié, pour appoint, à celui du Syndicat intercommunal des eaux du Valromey, auquel il a adhéré et dont le siège social est fixé à la mairie de Ruffieu. Ce dernier est un syndicat de production et de transport (Pompe de Ceyzerieu 1 000 000 m³ par an, 17 communes et 3 syndicats).

Le syndicat des eaux du Bas-Valromey exploite 3 captages :

- Bergon (Commune de Lochieu) 1948-1960 source de type souterraine, milieu fissuré (Karst). Production moyenne 360m³/jour. Elle alimente la station de traitement de Charron équipée de filtres à sable, traitement ultraviolet et chlore.
- Chemillieu (Sothonod Haut Valromey) source de type souterraine avec une production moyenne de 91m³/jour, un traitement chlore, elle alimente le réservoir de Chemillieu.
- Bette (Belmont-Luthézieu) galerie dans l'ancienne carrière de tuf. Avec une production moyenne de 112 m³/ jour, elle alimente la station de traitement de Vogland, équipée de filtres et traitements ultraviolets.

Le syndicat du Bas-Valromey en chiffres :

- 256 compteurs,
- 1969 habitants,
- 63km de réseau,
- 134 344 m³ facturés (année 2015),
- 41 714 m³ volumes importé (année 2015),
- 63% de rendement de réseau (m³ facturés + volumes lavage+ volume de purge et non comptabilisés sur le volume de mise en distribution 134 344 + 10 000 = 144 344m³)
- 10 réservoirs (16 cuves soit 2 100m³)

Les derniers investissements :

- Mise en place de compteurs de sectorisation, permettant de localiser les tronçons les plus défectueux (pour la réparation de fuites plus rapide et l'établissement d'ordre de renouvellement des conduites).
- Mise en place au réservoir de Charron d'un système de déconnection automatique de la source Bergon, remplacé par l'eau du Valromey (en cas de forte pluies, quelques jours par an, avec contrôle de la fluidité en amont et en aval de la station).

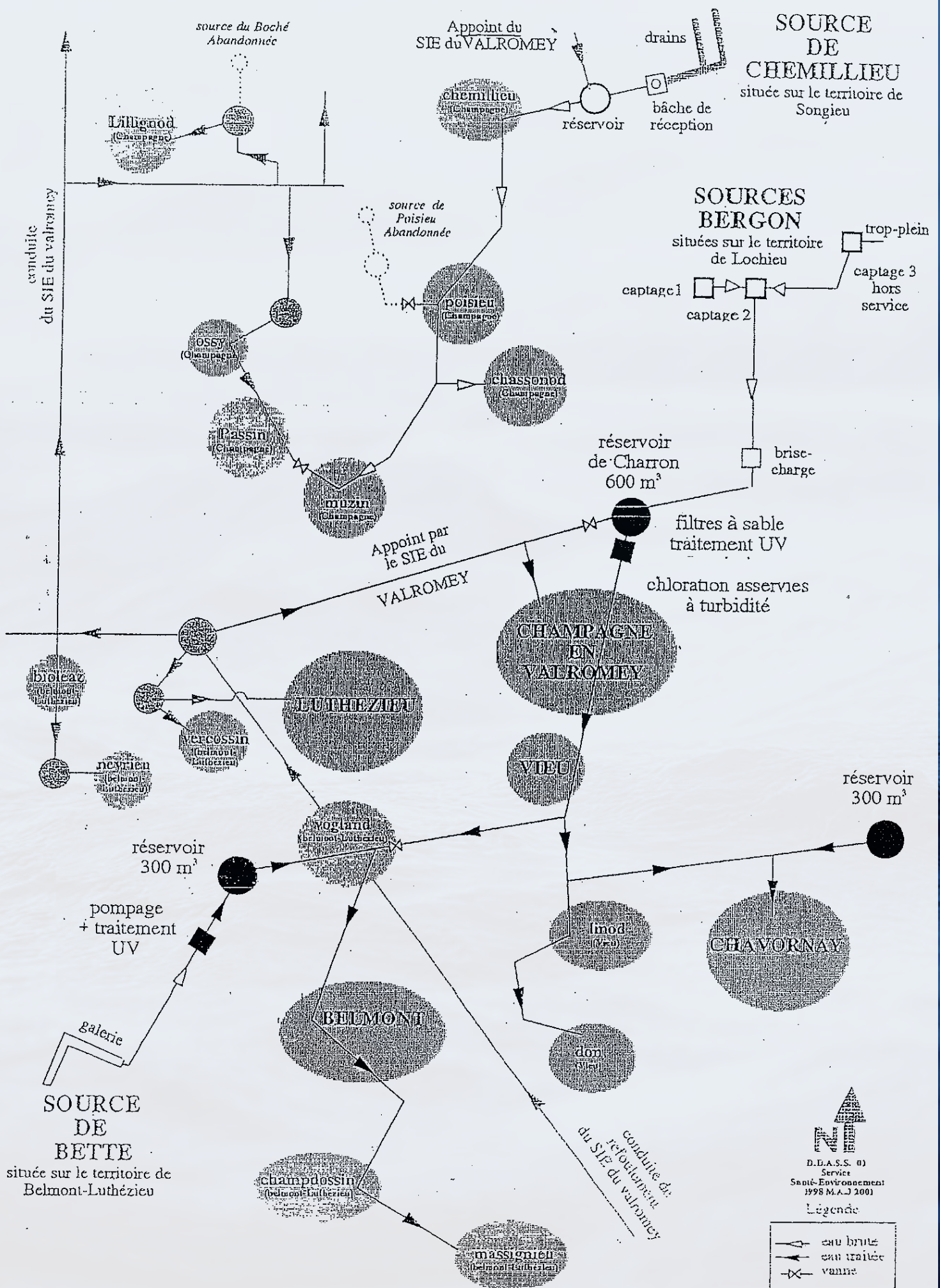
Ce petit syndicat est géré par des personnes de terrain, très attachées à la conservation d'un patrimoine respectueux de l'environnement (70% du volume est acheminé par gravité), sous la présidence d'André Bolon. Ces dernières années, les membres du syndicat se sont opposés à la fermeture des captages malgré les incitations de l'ARS qui presse les communes de montagne à abandonner leurs sources au profit des pompes dans les nappes phréatiques.

En 2020, la compétence eau et assainissement sera transférée aux communautés de communes avec quelques incertitudes :

- Concessions confiées à des grosses entreprises de services ?
- Le tarif de l'eau sera-t-il nivelé par le haut ?
- Seront-ils attentifs à certaines activités comme l'élevage laitier avec des volumes importants ?

Dominique CHARVET

SIE DU BAS VALROMEY



Le Syndicat mixte du bassin versant du Séran (SM SERAN) lutte contre l'envahissante renouée du Japon.

Elle avait conquis les jardiniers amateurs européens au XIXe siècle, aujourd'hui la lutte pour la contenir en milieux naturels est très difficile.

Le bassin versant du Séran est en début d'invasion : il est encore possible de freiner la prolifération.

La fiche action du syndicat Séran « Lutte contre les espèces exotiques envahissantes » avait débuté en 2015 par l'impatience de l'Himalaya et l'érable Negundo, notamment sur le Séran.

En février-mars 2016, les entreprises YM et Tchassagne se sont attaquées à la renouée du Japon sur le Sedon, affluent du Séran, au niveau du pont du bourg de Passin dans la commune du Champagne-en-Valromey.

Une croissance extraordinaire

Longtemps point de décharge, notamment de déchets verts, la renouée du Japon est probablement arrivée ainsi.

Depuis, cette plante vivace, dont les rhizomes sont extrêmement résistants, se disperse et « contamine » les rivières en aval via les crues du ruisseau.

D'une croissance extraordinaire : jusqu'à 4 mètres de haut l'espace d'un printemps, sa progression se fait au détriment de la flore locale, car même les orties perdent facilement la partie.

Les travaux ont consisté à décaisser les berges sur une profondeur de 2 mètres jusqu'à atteindre une terre saine sans rhizomes. La terre extraite est ensuite traitée au broyeur de cailloux pour éclater les rhizomes, les effiloche. La terre est ensuite réinstallée, recouverte d'une bâche biodégradable à long terme. En finition, 30 centimètres de terre saine sont apportés puis enherbés.

Une surveillance visuelle de la zone permettra de réagir en cas d'apparition de rejets éventuels de renouées du Japon, à partir de fragments de rhizomes oubliés.

Autre conséquence de la prolifération : cette plante n'a pas de système racinaire important, empêchant les arbres naturels de bords de rivière de s'implanter, elle provoque l'instabilité et l'érosion des berges, comme c'était le cas en amont du pont communal menant de Passin à Muzin.

En soulageant le génie civil, les travaux participent aussi à sa sécurisation. La berge a, au passage, retrouvé un aspect visuel plus « conforme », tous les déchets accumulés ayant été triés et évacués du site.

Conseils aux particuliers

Pour les particuliers, la lutte se fera par l'absence de plantation dans les jardins, la destruction des jeunes plants dès leur apparition et notamment les rhizomes en les faisant pourrir sur des bâches (les fragments pouvant donner autant de boutures au contact de la terre). Il est alors compréhensible de ne pas apporter au SIVOM des tontes ou déchets verts risquant de contenir cette espèce, le compost serait alors lui aussi « contaminé ».

Le SM SERAN dispose d'une base de données cartographiques de présence de cette espèce, mais elle n'est surement pas exhaustive. Vous pouvez signaler la présence de cette plante ressemblant à du bambou au Syndicat. Merci !

Syndicat Mixte du bassin versant du SERAN

Maison de Pays – BP 3

01260 Champagne en Valromey

Tél (standard) : 04.79.87.57.89

Mél : contact@seran.info





30 rue de la pièce
01260 Champagne en Valromey
07 61 25 02 70
contact@ouvrezlesptitpois.org
www.ouvrezlesptitpois.org

EDUCATION

AU

DEVELOPPEMENT

DURABLE



Notre philosophie

Parce que les jouets et jeux sont aussi des objets de consommation l'association « Ouvrez les p'tits pois ! » propose de sensibiliser adultes et enfants à la prévention en matière de déchets, de consommation d'énergie, de gaspillage des ressources ou de santé, afin de reconnaître les plaisirs du jeu de manière créative et en accord avec les principes de développement durable. Pour cela elle s'appuie sur une dimension globale des jouets et jeux qui prend en compte :

- Leurs aspects éducatifs et sociaux
- Leurs aspects économiques et environnementaux
- Leurs aspects sociologiques, historiques et culturels

Nos moyens

Animations sur site, temps d'échanges et d'informations, formations pour le grand public et les professionnels de l'enfance, conférences, théâtre-forum...

- Mise en réseau des professionnels
- Mise en réseau grand public
- Plateforme collaborative



Ressources en ligne présentant les jouets et le jeu par le biais de :

- l'histoire
- l'économie
- la santé
- l'environnement
- l'éthique
- l'éducation
- la société
- la psychologie

- Mise à disposition d'outils pédagogiques et pratiques
- Création d'outils libres pour accompagner les changements de pratiques lors d'événements « p'tits pois ouverts ! » (anniversaires, naissances...)
- Catalogue d'idées pour fabriquer ou recycler ses jouets
- Répertoire de lieux et d'initiatives sur la thématique des jouets et jeux



Zoom sur le Conseil des Parents d'Elèves du collège du Valromey

Le CPE : qu'est ce que c'est ?

Il s'agit d'une association à but non lucratif (loi 1901) constituée de parents bénévoles.

Le CPE est aujourd'hui géré par Aude Vallin (présidente) Catherine Guillot (secrétaire) Audrey Terracol (secrétaire adjointe) et France Chapelot (trésorière)

Vos portes parole sont : M-C Afonso et F Chapelot (Artemare)/E Moreno et A Terracol (Belmont Luthézieu)/ C Charvet, C Devesa, H Sotar (Champagne)/C Guillermet, F Crosnier (Cuzieu)/L Dalin, I Bailly-Charpy (Haut Valromey)/S Vincent, F Chiambretto, S Goyat (St Martin)/ C Guillot, N Rosazza (Sutrieu)/N Donio, A Vallin (Virieu le Gd)

Qui peut-être membre ?

Tous les parents (ou tuteur) d'un enfant scolarisé au collège.

Quelles sont les différentes missions du CPE ?

Le CPE crée le lien entre les familles et l'équipe pédagogique (principal, professeurs). Les parents communiquent avec le CPE sur divers thèmes (emploi du temps, absence de professeur, voyage scolaire etc.) La présidente et les membres du bureau débattent et transmettent les informations.

Le CPE gère les cotisations versées à l'association par les familles ainsi que les subventions allouées par les communes.

La mission la plus importante du CPE est la collecte de fonds. Pour cela l'association organise des manifestations tout au long de l'année scolaire. Une vente de fleur sera effectuée le 13 mai 2017. L'action phare du CPE est la semaine Omnisport qui aura lieu en fin d'année scolaire.

Comment sont utilisés les fonds ?

Cet argent permet de cofinancer avec les familles les voyages scolaires. Une somme est également versée au Centre de Documentation et d'Informations du collège pour l'achat de livres.

Pour l'année 2015/2016 le CPE a versé 6400 € au collège. Chaque élève bénéficie de ce soutien financier tout au long de sa scolarité.

Nouveauté :

Nous avons désormais la chance de profiter d'un local mis à disposition par la commune d'Artemare, ceci facilitera la gestion de notre matériel stocké actuellement chez notre présidente.

Le CPE profite de cet article pour remercier le Maire, son conseil municipal et l'ensemble des habitants pour leur participation.

Ainsi que les artisans et commerçants pour leurs généreux dons.

Les membres du Comité du Conseil des Parents d'Elèves du Collège du Valromey vous souhaitent une très belle année 2017.

Ecole

Sophie SGUERRI, adjoint d'animation, **a rejoint l'équipe du service périscolaire pour la rentrée scolaire 2016-2017**. Elle remplace Marie-Pierre CLIN à la cantine de l'école publique de la commune et anime également les TAP (Temps d'Activités périscolaires). Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions à l'école de Champagne-en-Valromey.



Qu'est-ce que le Sou des écoles ?

Le Sou des écoles est une association loi 1901 qui regroupe des parents d'élèves bénévoles. Ils donnent un peu de leur temps et de leur énergie pour organiser des événements permettant de récolter des fonds qui seront directement profitables aux enfants.

Quels sont les objectifs du Sou des écoles ?

Aider financièrement les enseignants à illustrer leurs projets pédagogiques sous différentes formes :

- Achat de matériel et d'équipements ludiques pour les classes ou cours de récréations.
- Financement de transports et de sorties scolaires (culturelles, découvertes, scientifiques, ski de fond etc...)
- Participation à hauteur d'un tiers du financement des voyages scolaires (le reste étant pris en charge par les communes et les parents).
- Financement de spectacles et d'ateliers thématiques avec l'accueil d'intervenants professionnels au sein de l'école.

Pour exemple : cette année, toutes les classes de l'école travaillent sur le thème du cirque et Profitent de l'intervention d'une professionnelle à hauteur de 5 séances par classe. Il y aura également un spectacle de Noël, des sorties et éventuellement un spectacle de fin d'année sur ce même thème.



Comment fonctionne le sou des écoles ?

Du côté administratif :

- Un conseil d'administration dynamique formé d'un bureau et d'une quinzaine de membres actifs travaillant en cohésion avec l'équipe enseignante,
- Une assemblée générale de l'association se réunissant chaque année début Octobre et à laquelle tous les parents d'élèves scolarisés sont invités à participer pour proposer quelques idées et être mieux informés sur tous les points et sujets évoqués.

Du côté de ses activités :

- Organisations de manifestations dans un souci de participer à la dynamique et à l'animation de la commune et du Valromey. Exemple : vente de brioches, loto, stand au marché de Noël, vente de torchons à l'effigie des enfants de l'école, vide grenier et une nouveauté cette année : vente de part de lasagnes à emporter ainsi qu'un concours de coinche accompagné d'un repas le 21 janvier à la salle des fêtes de Champagne !
- Organisation de moments ludiques pour les enfants et parents (spectacle de Noël, carnaval, repas partagé de fin d'année, avec parents, enfants et enseignants).

Qui peut y participer ?

Tous les parents d'élèves de l'école. En début d'année, un appel est fait pour inviter les parents à s'investir au sein du conseil d'administration, ou plus ponctuellement dans l'encadrement et l'organisation logistique des différentes manifestations (installations, rangements, entrées, Buvette etc...).

Et la cotisation ?

La cotisation s'élève à 32 € par enfant ; elle est dégressive pour les fratries en fonction du nombre d'enfants scolarisés.

Un petit mot :

L'équipe du Sou des écoles tient à remercier tous les parents qui s'investissent et qui s'investiront à l'avenir afin d'entretenir cette belle dynamique lancée depuis quelques années. Pour que nos enfants puissent profiter d'une école dynamique, créative et ouverte sur le monde.

L'artiste Valérie Tournemine

Née à Paris Plessis-Tréville en 1968, puis passe son enfance sur le Plateau de hauteville Cormaranche (Ain).

Elle réside depuis presque 20 ans dans un petit hameau proche de Champagne en Valromey.

Comme elle aime à le dire 'Un endroit parfait pour me ressourcer et retrouver l'inspiration'.

Très jeune Valérie a une fascination pour les expressions du visages et le Noir et Blanc et refuse catégoriquement la couleur.

Cette artiste-peintre autodidacte quelque peu atypique offre le plus beau du figuratif, de l'authenticité et du réalisme. Ses compositions y décrivent surtout des situations de crise à leur paroxysme. Pour l'artiste, peindre est une thérapie, son moyen d'expression, ce qui donne vie à ses œuvres.

Les peintres qu'elle admire, entre autres : Le Caravage, maître du clair-obscur et Rembrandt un peintre qui l'inspire beaucoup par sa technique du clair-obscur (profond et puissant).

Une artiste au succès foudroyant, qui enchaîne les grands prix de Prestiges dans les Salons Internationaux. L'artiste franchi un cap avec le grand prix du Salon International de Zillisheim.

L'Académie européenne des Arts France lui finance son exposition à Paris, à la Galerie de Nesle.

Au mois de novembre 2016 elle remporte «Le Grand Prix d'Honneur» du Salon International de La Ravoire (Chambéry).

L'artiste est en partenariat avec Planète Art de Voglans (Chambéry).

En la mémoire de mon père... mon nom d'Artiste est Tournemine conclut l'artiste, qui sait incontestablement faire passer beaucoup d'émotions au regard de ses peintures à l'huile.

Valérie Tournemine exposera ses œuvres à la Maison de Pays de Champagne lors de la cérémonie des vœux du 6 janvier 2017.



Ont participé à la rédaction du bulletin municipal :

Claude JUILLET, Evelyne SERPOL, Jacques TARDY, Dominique CHARVET, Eveline BONDET, Delphine LA BATIE, Laurence ROUX, Sandrine ANTUNES, Jean-Baptiste DUROCHAT, Vincent MOLINIER

Responsable de publication : Claude JUILLET

Création graphique et réalisation : Global Design

Impression : ARIMC